

Propreté publique

Guide d'élaboration d'un plan d'aménagement des poubelles

1. Objectifs du plan d'aménagement

La réalisation d'un plan d'aménagement des poubelles vise à structurer les démarches à mettre en place en vue de tendre vers une mise en oeuvre optimale de l'infrastructure, notamment en tenant compte des éléments suivants :

- couvrir de manière pertinente les lieux au droit desquels l'abandon de déchets est constaté régulièrement
- réfléchir à un placement intelligent et adapté à la situation de terrain (lieux-cibles);
- proposer l'infrastructure adéquate au type de déchet, au public, aux lieux ;
- effectuer un choix de matériel durable et de qualité ;
- organiser le trajet de collecte en fonction des contraintes locales ;
- faciliter le travail d'entretien des équipes de voirie et permettre une vidange « just in time » ;
- éviter l'accumulation de déchets, le débordement de poubelles et les dépôts sauvages ;
- mettre en place des procédures d'évaluation pour éviter que les situations problématiques perdurent.

2. Diagnostic initial

La réflexion première qui amène à la constitution d'un plan d'aménagement des poubelles doit tout d'abord porter sur un diagnostic de la malpropreté.

Même s'il est généralement connu des services compétents de la voirie et/ou du service environnement, il doit idéalement être objectivé par:

- une **mesure qualitative**: sondage auprès des habitants ou de riverains sur l'état global de propreté de la commune, réclamations de citoyens, type de déchets régulièrement rencontrés, problèmes spécifiques sur certaines zones du territoire ;
- une **mesure quantitative**: mesure de flux ou de volumes par les services communaux ou intercommunaux, nombre de lieux-cibles et points noirs identifiés ; résultats des opérations de nettoyage, Clic4WaPP, etc.

En outre, pour permettre une organisation optimale de l'infrastructure de propreté publique, il est indispensable d'identifier:

- o le **parc actuel de poubelles** avec le nombre, le type, le modèle, la contenance et l'état (endommagé ou non) ;
- o les **lieux-cibles**: on entend par « lieux-cibles », les endroits qui sont susceptibles d'être régulièrement impactés par les déchets sauvages ou la malpropreté : voirie(s) piétonne(s), place(s) publique(s), abris TEC, commerces ou zones commerciales, école(s), zone(s) de loisirs (sport, culture), site(s) touristique(s), etc;
- o les **nuisances-cibles**: consommation hors domicile, alimentation/canettes, mégots, marchés hebdomadaires, événements ponctuels, accumulation de déchets sauvages, dépôts d'immondices;
- o les **flux, les fréquences de remplissage des poubelles et/ou les volumes** de déchets

Cette analyse constitue une base de réflexion pour la mise en place d'une infrastructure utile pour le citoyen.

A cela, on peut également adjoindre à la réflexion la présence des **points noirs c'est-à-dire** les endroits sensibles qui ne peuvent pas être considérés comme lieux-cibles, mais au droit desquels on retrouve régulièrement des déchets sauvages ou des dépôts clandestins, sans pouvoir identifier facilement l'origine du flux. Dans un cadre général d'amélioration de la propreté publique, une attention doit être portée à ces points noirs car leur présence renforce la situation d'abandon d'un site et incite alors à d'autant plus de malpropreté.

3. Contenu du plan d'aménagement

Une fois le diagnostic réalisé, il s'agit de repenser l'agencement ou le réaménagement des poubelles pour répondre aux besoins identifiés.

Différentes mesures peuvent dès lors être envisagées :

3.1. Adapter le nombre de poubelles aux besoins

Il s'agit de répondre aux besoins en poubelles dans certaines zones fréquentées par le citoyen et qui sont non couvertes par la présence d'infrastructures permettant de jeter les petits déchets .

Il s'agit donc, sur base du diagnostic et en prenant en compte les constats de terrain, de densifier le parc de poubelles en ciblant prioritairement les lieux de passage ou de concentration de la population (endroits où les gens se reposent, mangent, boivent, ...) ou encore les lieux-cibles, c'est-à-dire en particulier les abords d'écoles, les arrêts de transport en commun, les abords de gare, les lieux de grande fréquentation, les nouveaux quartiers, ainsi que les parcs et places publiques;

Cependant, il s'agit d'être conscient que la poubelle mal placée, isolée (pas de contrôle social à proximité), avec une capacité trop faible, une ouverture trop grande ou qui ne serait pas régulièrement vidangée, peut attirer le dépôt d'immondices (accumulation de sacs de déchets ménagers).

3.2. Adapter le modèle de poubelles aux besoins

Dans une vue à long terme, il est important de se porter sur un modèle efficace et durable (choix de la taille d'ouverture, avec ou sans couvercle, avec ou sans cendrier, avec serrure, etc.) et de considérer une contenance adéquate.

A cette fin, il faut recourir au diagnostic réalisé en début d'exercice pour que le type de poubelle soit choisi en fonction du lieu-cible et du type de déchet le plus présent dans la zone dévolue au placement.

De la même manière, si l'endroit est fortement fréquenté, et particulièrement par des consommateurs (boissons, sandwiches, journaux), il peut être envisagé de placer des unités permettant de **séparer les PMC et les déchets résiduels**, le papier/carton non souillé étant moins fréquent en rue. Dans ce cadre, il importe que les **poubelles PMC soient de couleur bleue et respecte une signalétique familière** à la plupart des citoyens initiés au tri des PMC à la maison. Cette orientation au tri sélectif (en dehors de la maison) devrait toutefois être accompagnée par un suivi tout particulier de la qualité des déchets récoltés dans la poubelle PMC.

Une autre problématique doit faire l'objet d'une attention particulière: les mégots. Il est possible de prendre en compte ce fléau soit avec le placement de poubelles équipées de série d'un **cendrier**, soit avec un cendrier spécifique sur pied ou sur support mural, autour de sites à risques, c'est-à-dire la proximité avec certains lieux (commerce, horeca, écoles, zones de loisirs).

En outre, lors de la construction de nouveaux centres commerciaux, le maître d'ouvrage doit être sensibilisé pour qu'il porte une attention particulière au problème des mégots. La délivrance d'un permis d'urbanisme/exploiter pourrait être conditionnée à la présence de cendriers en suffisance.

Par ailleurs, un débat subsiste sur la taille **de l'ouverture** des poubelles publiques. Une petite ouverture empêche de placer un sac de déchets ménagers. Cependant, cela peut inciter au dépôt du sac au pied de la borne de propreté. Il s'agira donc d'envisager la situation au cas par cas. Dès lors, lors de l'achat de matériel, une réflexion doit avoir lieu quant au fait de savoir si un modèle avec ouverture réduite doit être choisi pour éviter l'introduction de sacs de poubelles ménagères ou s'il est préférable, au contraire, de prévoir une ouverture suffisamment large pour éviter que les sacs s'amalgament au pied de la borne de propreté. La tendance actuelle se dirige plutôt vers des ouvertures plus réduites.

Une attention devra également être portée à la **couleur** choisie pour les poubelles et les cendriers. Même s'il est plutôt convenu dans les communes de choisir une couleur similaire à celle du mobilier urbain pour s'intégrer au paysage, le **choix d'une couleur vive est vivement conseillé** pour attirer davantage le regard du citoyen, sans pour autant que ce soit inesthétique. En effet, la poubelle est un élément du cadre de vie qui doit être vu.

Sur le plan fonctionnel, il est utile à terme d'**harmoniser le parc** de manière à faciliter le travail des équipes chargées de la vidange, notamment en ce qui concerne le système d'ouverture/fermeture

afin de ne pas devoir utiliser trop de différentes clés pour l'ouverture des poubelles.

3.3. Augmenter ou adapter la fréquence de nettoyage

Améliorer la propreté publique n'entraîne pas de facto dans tous les cas d'augmenter la fréquence des vidanges des poubelles. Il s'agit avant tout d'adapter la fréquence aux besoins de terrain et à la situation concrète de la zone au droit de laquelle se trouve la poubelle.

Ainsi, il y a lieu de tenir compte de facteurs liés à la nature du lieu-cible et/ou au développement des loisirs et activités récréatives (marchés, brocantes et événements divers), ces derniers augmentant sensiblement la présence du public le soir, le week-end ou les jours fériés, nécessitant une fréquence plus élevée de vidange à ces endroits à des moments précis.

Le diagnostic réalisé (point 2.) permet d'identifier les lieux qui restent fortement salis et le taux de remplissage des poubelles, notamment en fonction des événements ponctuels précités.

En fonction de ces constats, différentes mesures peuvent être prises pour :

- modifier la fréquence de vidange,
- nettoyer certains endroits durant les heures de fréquentation des citoyens afin de mettre en évidence l'action positive de la commune,
- créer une équipe (ou un agent) flexible qui effectue un nettoyage supplémentaire dans les voiries où des problèmes ponctuels ou exceptionnels de malpropreté sont constatés (événement, marché, graffiti, ...).

3.4. Concerner le plan d'aménagement

Dans le cadre de la réalisation d'un plan d'aménagement de poubelles, la concertation d'acteurs (**habitants et associations de quartier, responsables de lieu de production** (commerces, horeca, ...) ou **d'établissements scolaires ou autres**) concernés par la propreté publique est susceptible d'enrichir la réflexion sur la détermination d'endroits où placer de nouvelles poubelles, le choix du type de poubelles en fonction des lieux ou sur l'élaboration d'une stratégie de vidange adéquate des poubelles.

3.5. Envisager l'utilisation de matériel « technologique » ou « intelligent »

Le développement de matériel innovant et la technologie permettent aujourd'hui de solutionner certaines difficultés rencontrées par les communes en matière de propreté publique.

C'est le cas par exemple des poubelles solaires, dotées d'un panneau photovoltaïque sur le couvercle. L'électricité alimente un compacteur, ce qui autorise de stocker plus de déchets dans la poubelle (jusqu'à 5 fois plus que dans une poubelle classique) et dès lors, diminue ainsi l'effort mis sur la collecte des déchets.

Ces poubelles peuvent également être équipées d'un système informatique de transmission des données de remplissage qui alerte la centrale lorsque la poubelle est pleine. Une vidange peut alors

être programmée. Le système répertorie l'ensemble des corbeilles sur une carte et produit des statistiques de remplissage et de vidange.

Compte tenu des coûts importants liés à l'achat et à la mise en oeuvre de ce type d'infrastructures, celles-ci seront particulièrement réservées à des endroits assez fréquentés où l'accessibilité pour assurer leur vidange est rendu compliqué.

3.6. Améliorer la prévention

Le placement d'un panneau (solide et durable pour éviter que le panneau devienne lui-même un déchet) reprenant un slogan précisant qu'un site est régulièrement nettoyé sensibilise les citoyens au maintien d'un lieu propre.

3.7. Améliorer le contrôle sur certains sites sensibles avec du matériel de surveillance

Sans préjudice des dispositions légales qui encadre cette matière, le placement de systèmes de surveillance (dissimulé ou visible) au droit de zones susceptibles de recevoir des dépôts clandestins ou de subir du vandalisme peut être un moyen soit de prévenir soit de réprimer les comportements inadéquats.

Le placement de matériel de surveillance peut être envisagé là où les poubelles sont situées dans des endroits où le contrôle social est moins important.

3.8. Evaluer annuellement le plan d'aménagement

Considérant que les lieux-cibles, les types de déchets ou les zones de fréquentation peuvent varier en fonction de l'évolution de la ville ou des activités s'y déroulant, il est indispensable d'évaluer régulièrement le plan d'aménagement des poubelles.

Idéalement, des **indicateurs** seront définis pour suivre et évaluer l'efficacité du placement des poubelles. Il s'agit par exemple du volume de déchets par lieu, du type de déchet par lieu, du taux de remplissage, du sentiment général de propreté, etc.